

Apologie du terrorisme : 4 mois de prison avec sursis pour Christine Tasin, mais Zekri court toujours...

écrit par Christine Tasin | 4 février 2020



.
Le procureur avait demandé 4 mois ferme et 2 avec sursis dans son réquisitoire...

Voir [ici](#), [là](#) et [là](#) les compte-rendus du procès en première instance qui avait eu lieu en décembre dernier.

.
Les juges viennent donc de rendre leur verdict : 4 mois de prison avec sursis, et le CCIF a été débouté sur demande de notre avocat Maître Pichon car leur association n'a pas la capacité de se porter partie civile sur l'apologie du terrorisme.

.
Les juges ont, paraît-il, été déçus de mon absence, ils avaient préparé un communiqué solennel m'invitant, sans

doute, à prendre leurs avertissements au sérieux. Ils auraient laissé entendre qu'ils avaient été d'une mansuétude incroyable, sous prétexte que l'article incriminé n'était resté en ligne que 24 h (évidemment puisque c'était un brouillon inachevé mis en ligne par mégarde...). Bref, la dangereuse Christine Tasin est prévenue, la prochaine fois, ce sera de la prison ferme ! Et avec les hyènes et vautours qui épluchent chaque jour articles et commentaires sur Résistance républicaine, il se peut qu'il y ait une prochaine fois, puisque il est impossible d'imaginer à l'avance les raisons plus que dérisoires pour lesquelles on nous traîne parfois au tribunal...

.

Je commenterai en détail dans un autre article les attendus du jugement quand Maître Pichon aura pu se les procurer, mais, en attendant, il faut faire un point sur ce qui se passe en France.

.

A l'heure où [Zekri](#) dit clairement et publiquement que Mila a cherché les menaces de mort qu'elle a reçues, une femme qui imagine simplement les raisons pour lesquels un Anglais aurait pu lancer sa voiture sur des musulmans devant une mosquée après le 3ème attentat en quelques mois sur le sol anglais est condamnée à de la prison avec sursis...

.

Ce verdict est absurde.

Soit je suis une terroriste en herbe, soit je ne le suis pas.

Si je ne le suis pas (il me semblait avoir donné toutes les preuves et toutes les explications nécessaires) je dois être

relaxée.

Si je le suis, il appartient aux policiers et juges d'en apporter la preuve (je leur souhaite bien du courage et du temps à perdre) et, dans ce cas, de me condamner pour m'empêcher de passer à l'acte, non ?

.

Que signifie une condamnation à la prison, fût-elle avec sursis, pour des paroles bien en-dessous de celles prononcées par Macron après le Bataclan ou de celles prononcées par [Zekri](#) qui n'ont même pas été reprises, condamnées.. par Belloubet, Castaner et compagnie. Que le Parquet ne poursuit pas.

Je suis curieuse de savoir si les policiers vont identifier ceux qui ont menacé Mila de mort, ceux qui ont menacé Zineb de mort... et à quoi ils seront condamnés, s'ils sont condamnés. Jugeront-ils comme Belloubet, comme Royal, comme Aubry, comme Zekri, comme Morandini... que les 2 Résistantes l'ont bien cherché, et qu'il ne faut pas "injurier une religion" ? Ces gens sont, en plus d'une inculture crasse qui ne savent pas que l'on ne peut injurier qu'un être humain... pas une doctrine . Mais tout est bon pour faire brûler à nouveau Jeanne D'Arc. Parce qu'il s'agit bien de cela. Faire taire, par la menace, par la condamnation... tous ceux qui osent s'attaquer à l'islam.

Ma condamnation de ce jour signifie simplement que je dois payer mon islamophobie. Les juges essaient de me faire peur pour me contraindre à me taire, à ne plus écrire, à ne plus dénoncer l'islam... Ils savent bien que je ne suis pas une terroriste et que je n'ai jamais appelé qui que ce soit à agresser ou tuer gratuitement, au contraire...Ça se saurait, sinon...

L'article inachevé que j'avais écrit est tombé à pic pour essayer de me faire tomber, pour me faire taire. Pas une

condamnation définitive jusqu'à présent pour "incitation à la haine", j'attends un verdict de la Cour de Cassation et un autre de la CEDH... Ça les embête... à tel point que, selon les amis présents au tribunal cet après-midi, les juges auraient affirmé que j'avais déjà été condamnée et donc que c'était une circonstance aggravante. Sauf que ma seule condamnation définitive – je n'avais pas fait appel, histoire de ne pas avoir les frais d'avocat pour un autre procès- est une simple condamnation en diffamation, pour une video que j"avais relayée sur RR. pas de quoi fouetter un chat...

.

Je vais donc bien évidemment faire appel, car je ne peux accepter d'être considérée comme une terroriste ou comme quelqu'un qui pousserait au terrorisme. Je ne peux accepter d'être salie par la justice de mon pays. Et, pire que tout, sur dénonciation des Frères musulmans...

Merci à ceux qui le peuvent de nous donner un petit coup de main pour les frais d'avocat du procès en appel.

Soit via carte bleue ou paypal sur notre site <https://resistancerepublicaine.com/don/>

Soit par chèque à l'ordre de Résistance républicaine, à envoyer à Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14